



octroi St-Cyr



Rennes

accueil temporaire

- **9** places
- séjour possible de 90 jours par période de 12 mois
- établissement non médicalisé

contact Rennes

2, rue Louis Guilloux
35000 Rennes

tél. : 02 99 14 44 94

fax : 02 99 14 44 94

e-mail : contact@alaph.org

Financement : Conseil Général

Population accueillie

Ce service s'adresse à des personnes adultes bénéficiant d'une orientation de la CDAPH, souffrant d'un handicap psychique et/ou intellectuel.

Ces personnes doivent être volontaires, actrices de leur projet et stabilisées dans leur comportement et leur pathologie.

Durée d'accueil

L'hébergement est limité à 90 jours par période de 12 mois.

Le séjour peut être fractionné selon les besoins de la personne.

Conditions d'admission

La structure à l'origine de la demande restera garante du projet de vie de la personne confiée au service durant tout son séjour.

A son arrivée, le résident signera un contrat de séjour avec définition d'objectifs personnalisés.

Encadrement

Un animateur référent sera chargé d'assurer le respect et l'application du projet individuel de la personne et de mettre en œuvre l'accompagnement spécifique et adapté à leurs besoins.

Logistique

Maintien et entretien des locaux et équipements par le service logistique.

Lingerie : Mise à disposition des équipements.

Nuit : Un veilleur assure une présence chaque nuit.

Restauration : Restauration soit sur place soit à proximité à 1,5 Km à la Résidence Bretagne.

Participation financière

Suivant les dispositions légales régissant l'Accueil Temporaire.

Les logements ouvrent droit à l'APL.



146 C, route de Lorient
35000 Rennes

Tél. : 02 99 54 48 00

Fax : 02 99 33 99 61

contact@alaph.org

www.alaph.org